

Fonctionnement du réseau R.A.P pour l'année 2017

Suite à l'analyse du fonctionnement du réseau, aux débats et propositions du CA et à leur validation par l'ARS le 23/12/2016, nous vous informons du nouveau fonctionnement du RAP pour l'année 2017.

Sur un plan général :

- Nous ne parlons plus de patients à situations objectivement complexes mais de patients dont la situation fait problème au professionnel.
- On ne détermine plus de plan personnalisé de soin écrit mais on fait confiance au professionnel qui s'engage dans ces suivis.
- Nous maintenons les indemnisations dérogatoires des psychologues
- Nous maintenons des réunions interprofessionnelles locales en renforçant le lien avec les CSAPA
- En matière de gestion, nous allégeons au maximum les contraintes qui ont éteint progressivement la dynamique du réseau. TALOS reste toujours opérationnel mais son utilisation n'est pas obligatoire

Sur un plan pratique :

- Il est bien clair que la procédure suivante ne concerne que les professionnels ayant adhéré au réseau.
- Des réunions d'échanges de pratiques en groupe GRAL sont organisées avec les professionnels (adhérents ou pas).
- Pour cela l'animateur local fait les invitations ou demande au secrétariat de les faire en donnant la liste des invités et se procure auprès du secrétariat une feuille de présence.
- A l'issue de la réunion GRAL, l'animateur fait signer la feuille de présence à tous les présents et en adresse une copie au secrétariat du RAP, par courrier, mail ou fax. (Les animateurs peuvent changer à chaque séance)
- Seuls les adhérents libéraux perçoivent une indemnité forfaitaire selon les tarifs en vigueur : participants : 50 euros ; animateur : 100 euros (organisation, gestion, apports d'informations et compte-rendu non nominatifs pour les patients, accompagnant la feuille de présence).
- Dès que le médecin généraliste ou le pharmacien le juge nécessaire, il peut prescrire des entretiens avec un psychologue. Pour cela il imprime la fiche de prescription ci jointe, note le code du patient : [trois premières lettres du nom et du prénom-date de naissance] met son tampon professionnel, date, signe et remet le document au patient en proposant une liste de psychologues adhérents. (voir sur le panneau d'accueil de Talos ou du site RAP). Il peut aussi utiliser la prescription automatique dans Talos en se limitant à rentrer les coordonnées du patient sans remplir le bilan et aller directement à l'ordonnance dérogatoire en choisissant les psychologues.
- Le patient se rend avec ce document chez le psychologue adhérent qu'il aura choisi. A l'issue de la séance le patient et le psychologue signent. Dès la 4^e séance effectuée (ou avant si le suivi est terminé), le psychologue en adresse une copie au secrétariat du RAP, par courrier, mail ou fax.
- Pour avoir d'autres séances, le patient doit revenir vers le prescripteur initial. Ils suivent alors la même procédure sans dépasser 12 séances au total (soit 3 prescriptions maxi)
- L'indemnisation forfaitaire des psychologues est de 42 € par séance jusqu'à 12 maximum.

	fonctionnement 2016	fonctionnement 2017
Patient	signe son adhésion et la prescription dérogatoire lors des consultations psy	Signe seulement leur présence sur la prescription dérogatoire lors des consultations psy
Médecins pharmaciens	Signent tous l'adhésion au réseau	Les prescripteurs de séance psy doivent être adhérents.
	Inclusion Talos obligée pour les prestations dérogatoires	L'identification du patient se limite à un codage anonymisant.
	Ils signent une prestation dérogatoire psychologue pour 4 séances renouvelables 2 fois	Ils signent une prestation dérogatoire psychologue pour 4 séances renouvelables 2 fois
	Forfaits liés à l'inclusion et au suivi et à la participation aux réunions pluridisciplinaire locale 75 euros+50+50	Indemnisation forfaitaire de participation aux réunions pour les libéraux 50 euros Animateur : 100 euros
Psychologue	Indemnisés 42 euros par consultation jusqu'à 12 séances s'ils participent aux réunions locales.	Indemnisé 42 euros par séance jusqu'à 12 séances
Délégué de santé	Rencontre les médecins, pharmaciens et psychologues Des Charentes et des Deux-Sèvres	Rencontre les médecins, pharmaciens et psychologues